



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE

LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 09/07/2024

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués titulaires du SIGP : 13	Date de convocation : 03/07/2024
Nombre de délégués suppléants du SIGP : 5	Date de publication : 05/07/2024
Quorum applicable : 7	

Le **09 juillet 2024** à 18 h 00, le Comité syndical s'est réuni en session ordinaire à La Plagne Tarentaise, sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH.

Présents (10) :

AIME-LA-PLAGNE : M. Michel GENETTAZ, titulaire.
Mme Corine MAIRONI-GONTHIER, titulaire.

CHAMPAGNY : M. Xavier BRONNER, titulaire.
M. René RUFFIER-LANCHE, titulaire.
M. Denis TATOUD, titulaire.

LA PLAGNE TARENTEISE : Mme Nathalie BENOIT, suppléante (de Fabienne ASTIER).
M. Jean-Luc BOCH, titulaire.
M. Pierre OUGIER, titulaire.
M. Daniel-Jean VENIAT, titulaire.
M. Christian VIBERT, titulaire.

Egalement présent (1) :

CHAMPAGNY : M. Vincent RUFFIER des Aimes, suppléant.

Excusés (7) : Mmes Marie MARTINOD, suppléante d'Aime-la-Plagne et Fabienne ASTIER, titulaire de La Plagne Tarentaise suppléée par Nathalie BENOIT suppléante de La Plagne Tarentaise.
MM. Laurent DESBRINI, titulaire d'Aime-la-Plagne, Xavier URBAIN, suppléant d'Aime-la-Plagne, Pascal VALENTIN, titulaire d'Aime-la-Plagne (en visioconférence sans droit de vote), Romain ROCHET, titulaire de La Plagne Tarentaise et Benoît VALENTIN, suppléant de La Plagne Tarentaise.

Secrétaire de séance : M. Christian VIBERT, titulaire de La Plagne Tarentaise.

⇒ **Ouverture de la séance plénière à 18h00.**

⇒ M. le Président constate que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR

Compétences optionnelles « Eau et Assainissement collectif » :
depuis le 01 janvier 2016, seuls les délégués des communes d'Aime-La-Plagne et de La Plagne Tarentaise ayant transféré les compétences « Eau et Assainissement collectif » au Syndicat pour les sites d'altitude participent aux votes concernant l'eau et l'assainissement.

Relevé de décisions :

Décision n° 2024-001 : (MAPA) un marché de travaux est conclu le 11 juin 2024 entre le SIGP et la société FABRIK ACIER pour réaliser la rénovation de la structure métallique de la tour de glace de Champagny (études, fourniture, transport et pose de la structure). Le montant du marché est de 39.950 € HT.

Décision n° 2024-002 : (MAPA) un marché de travaux est conclu le 11 juin 2024 entre le SIGP et la société GRIMPE ET EAUX pour réaliser la rénovation et l'extension de la structure métallique de la tour de glace de Champagny (pose de panneaux bois). Le montant du marché est de 19.500 € HT.

Délibération n° 2024-038 : administration générale : cession de terrains agricoles sur le territoire d'Aime-la-Plagne, secteur de Longefoy : hors la présence de M. Jean-Luc BOCH, unanimité.

Délibération n° 2024-039 : domaine skiable : commission de contrôle financier de la DSP RM, membres : unanimité.

Délibération n° 2024-040 : domaine skiable : convention spécifique d'exploitation entre la SAP et la Commune de La Plagne Tarentaise, en présence du SIGP, pour la gestion de la TC de la Télébufette durant l'été 2024 : unanimité.

Délibération n° 2024-041 : domaine skiable : rapport du délégataire SAP, pour l'exercice comptable 2022-2023 : unanimité.

Délibération n° 2024-042 : domaine skiable : contrat tripartite instaurant des obligations réelles environnementales sur la zone des Bourtes dans le cadre du projet de remplacement de la télécabine de Roche de Mio avec la Commune de La Plagne Tarentaise et CDC Biodiversité : unanimité.

Délibération n° 2024-043 : domaine skiable : protocole d'accord transactionnel de la délégation de service public pour l'exploitation du service public des remontées mécaniques du domaine skiable de La Plagne : unanimité.

⇒ Fin de séance à 18h41

Fait à La Plagne Tarentaise, le 09 juillet 2024.

Le Secrétaire de séance,
Christian VIBERT

Le Président,
Jean-Luc BOCH

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE LA GRANDE PLAGNE
B.P. 02
73211 AIME CEDEX

Publié sur le site internet de la Commune de La Plagne Tarentaise, le 18 JUL. 2024

⇒ Les actes administratifs exécutoires correspondants sont publics, et sont consultables sur demandes au siège du SIGP aux dates et heures d'ouverture, et sur le site internet de la Commune de La Plagne Tarentaise (<https://www.laplagne-tarentaise.fr>).

⇒ Les actes peuvent faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de leur publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.